

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
LE DIRECTEUR REGIONAL

DATE DE PUBLICATION : 16 octobre 2023

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur Régional Centre-Val de Loire le 16 octobre 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Yves ATTAL, Directeur départemental de l'Indre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Linda CALOFER, adjointe au directeur départemental de l'Indre, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Châteauroux ; M. Yves ATTAL reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Châteauroux.

M. Yves ATTAL peut subdéléguer sa signature à des agents du personnel titulaire des bureaux de Châteauroux, dans la limite des attributions de ces derniers.

Orléans, le 16 octobre 2023

Christian DELHOMME